

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2978

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 41

Après l'alinéa 50, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. – Au sixième alinéa de l'article L. 711-4 du code de la consommation, la référence : « et L. 114-17-1 » est remplacée par les références « , L. 114-17-1 et L. 114-17-2 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.